

Marie 7

LE CHIZEROT



Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille

1824

BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL

N° 7

LE SOMMAIRE

=====

VOEUX 1981.....	Page 2
AGRICULTURE : - Récolte de vin.....	Page 3
- Bornage des propriétés	Page 4
- Animaux sauvages (rage)	Page 5
AIDE SOCIALE : - Formalités.....	Page 6
- Caisse d'As. Maladie (permanences).....	Page 5
CHASSE : (Suite du Bulletin n° 6)	
- La chasse à courre..	Page 7
CONSEIL MUNICIPAL :	
- Séance du 27/06/80..	Pages 8-8 Bis et 8 ter
- Séance du 01/08/80..	Page 9
- Séance du 14/10/80..	Pages 10 et 10 Bis
- Séance du 12/12/80..	Pages 11 et 11 Bis
DONS RECUS AU COURS DE L'ANNEE 1980..	Pages 12 et 12 Bis
ETAT CIVIL : - naissances.....	Page 13
- mariages.....	Page 13
- Décès.....	Page 13
- Nouveaux Habitants....	Page 13
ORDURES MENAGERES 1981 :	
- Calendrier.....	Page 14
- Ramassage du verre....	Page 14
HISTOIRES ANCIENNES :	
- UCHIZY.....	Pages 15 à 19
- Sa mythologie.....	Page 20
JUMELAGE :	
- Inauguration de la place d'Uchizy à Harthausen.	Page 21 et 21 Bis
INFORMATIONS DIVERSES :	
- Syndicat d'Elevage....	Page 22
- Cérémonie du 11/11/80.	Page 22
- Club du 3ème âge.....	Page 23 et 23 Bis
- Conscrits Classe 1981.	Page 24
- Pompiers.....	Page 25

.../...

LE SOMMAIRE (Suite)

=====

SPORTS :

- Uchizy en 1921..... Page 26 à
- Uchizy en 1980..... 30

LA VIE A UCHIZY..... Page 31 et 31 Bis

LE MOT DE LA FIN :

- La décalibatérisation.... Page 32
- Souriez c'est la santé... Page 33

H.J.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*

BULLETIN MUNICIPAL

N° 7

Le CONSEIL MUNICIPAL
vous adresse ce 7ème bulletin
en ce premier de l'an 1981.

Il vous présente ses meil-
leurs voeux de bonne et heureuse
année, en particulier une bonne
santé à tous et à toutes, et vous
assure de ses sentiments dévoués.

Le prochain bulletin, le n° 8, paraîtra le 1er juillet
1981. Ceux qui désirent y faire paraître un article, voudront
bien le faire remettre en mairie avant le 15.06.1981.

H.J.

A G R I C U L T U R E

Les déclarations de récoltes de vin en 1980, enregistrées en Mairie avant leur envoi à la Direction Générale des impôts, sont les suivantes :

Superficie en vigne :

- Vin ordinaire	3 h 06 a 74
- Vin A.O.C.	23 h 69 a 72
	<hr/>
	26 h 76 a 46

Production correspondante :

- Mâcon-Village	725 hl 10
- Mâcon Supérieur	70 hl 00
- Mâcon-Uchizy	10 hl 00
- Bourgogne	1 hl 05
- Vins blancs	41 hl 00
- Vins rouges	404 hl 00
	<hr/>
	1.251 hl 15

-- Soit : plus d'un million de fois "A votre santé".

-- Merci à nos vignerons.

H.J.

a) - Le BORNAGE -

Borner deux propriétés contiguës, c'est déterminer la ligne qui les dépare et fixer cette ligne par des marques apparentes, par des bornes. Tout propriétaire peut obliger son voisin à effectuer cette opération, qui se fait à frais commun.

Le bornage peut être réalisé à l'amiable ou en recourant au tribunal.

Avec le bornage à l'amiable, les propriétaires des deux fonds contigus se mettent d'accord pour désigner un expert-géomètre et lui donne pour mission de déterminer les limites de leurs fonds. Cet expert consigne l'opération dans un procès-verbal, le P.V. d'abornement, qui n'est soumis à aucune forme particulière. Toutefois pour constituer un titre valable, il doit être signé des deux parties.

L'action en bornage est de la compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire.

S'il s'agit simplement de délimiter les fonds contigus sans que ce soit soulevée une question de propriété ou de validité des documents qui établissent cette propriété, le tribunal compétent est le Tribunal d'Instance.

Si la contestation porte sur la propriété des fonds, c'est le Tribunal de Grande Instance qui est compétent.

b) - La CLOTURE -

Tout propriétaire peut clore son héritage à condition de respecter le droit de passage de propriétaires voisins dont les fonds sont enclavés (depuis les opérations de remembrement les parcelles enclavées n'existent plus). Mais le droit de se clore n'est pas un droit absolu et, en fait il est souvent limité par un bon nombre de servitudes autres que celles de passage, telles que servitudes de vue et servitudes d'écoulement des eaux.

H.J.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE de DIJON

- Branche vieillesse.

Permanences assurées par les agents d'accueil, période allant jusqu'au 31 Mars 1981.

MACON : Caisse primaire, chaque semaine :
le mercredi et le jeudi
de 8 h 30 à 12 h. Et de 14 h à 16 h 30.

TOURNUS : Palais de justice, chaque semaine :
le jeudi de 9 h à 11 h 30.

CHALON-sur-SAONE : . . Caisse primaire, chaque semaine :
du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h. Et de 13 h à 16 h.

- // -

RAGE des ANIMAUX SAUVAGES

- Mesures financières relatives à la lutte contre les animaux sauvages.

Arrêté du 11 juillet 1980.

Article 1 - En vue de réduire la densité de la population vulpine responsable du maintien et de la diffusion du virus rabique, une prime de 40 francs est offerte à toute personne apportant la preuve de la destruction d'un renard dans les départements, atteints ou menacés par la rage, ci-après désignés :

- Ain, Allier, Côte-d'Or, Jura, Loire, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, etc ...

Article 2 - Lorsque l'emploi de l'acide cyanhydrique est autorisé, une prime de 50 francs est attribuée à toute personne indiquant l'emplacement d'un terrier de renards aux équipes de gazage officiellement agréés.

Article 3 - Les primes d'incitation à la destruction des renards sont attribuées pendant une durée d'un an à c/ du 4 juillet 1980.

H.J.

LA CHASSE

(Suite du bulletin n° 6)

La Chasse à courre.

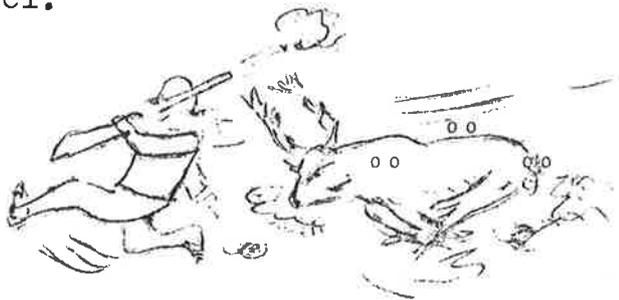
Cette chasse est, malheureusement, réservée à une élite, car elle demande une mise de fonds assez conséquente.

Ce mode de chasse consiste à lever un animal, à le faire poursuivre par des chiens pour l'épuiser. A l'aube les valets de limier, c'est-à-dire des chiens qui ne crient pas, éventent la piste du gibier. En étudiant l'empreinte laissée par les cerfs, les chasseurs déterminent le sexe, l'âge des bêtes et en rendent compte au maître d'équipage qui va décider de la future proie.

La chasse peut alors débuter. La meute de chiens est découplée. La vue de la bête par un chien fait aboyer celui-ci; on sonne alors le "lancé". La bête, après avoir par diverses astuces essayé de tromper les chiens et les chasseurs, épuisée, va attendre la mort. Les chiens hurlent frénétiquement. La bête est aux abois. A ce moment, le cerf va être servi au couteau ou au fusil. Les troupes jouent l'hahali. Le cerf est déshabillé, c'est-à-dire dépouillé, les morceaux les plus délicats levés, les autres découpés en petits morceaux et recouverts de peau (la nappe) pour la curée. Les cors lancent l'appel et les chiens dévorent les restes de l'animal. La chasse est terminée.

A chaque étape de la chasse correspond une fanfare ; les principales : le départ - le lancé - la vue - la charge, lorsque la bête essaye de perdre les chiens et les chasseurs - le débouché, lorsque la bête sort du bois - le bat - l'hahali et la curée.

Toute une terminologie a été créée pour agrémenter cette chasse, terminologie qu'il serait rebutant de reproduire ici.



H. J.

CONSEIL MUNICIPAL du 27 Juin 1980

Le Conseil municipal s'est réuni le 27.06.1980 à 21 heures en Mairie.

Au cours de cette séance, l'Assemblée

A approuvé :

- Le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur municipal, année 1979, à savoir :

I - SECTION de FONCTIONNEMENT -

Recettes réalisées :

Chapitre 70 - Produits d'exploitation	6.594,00
- 71 - - domaniaux	99.232,43
- 72 - - financiers rentes	672,50
- 73 - Recouvrement	20.367,45
- 74 - Taxe sur les salaires	174.776,32
- 75 - Impôts indirectes	12.090,09
- 77 - Contributions directes	281.056,00
- 82 - Produits antérieurs	115.599,75
	<hr/>
	710.388,54

Dépenses réalisées :

Chapitre 60 - Denrées et fournitures	40.430,25
- 61 - Frais de personnel	178.756,49
- 62 - Impôts	33.944,00
- 63 - Travaux	53.971,11
- 64 - Participation à des frais	41.968,42
- 65 - Portions de foin	13.125,00
- 66 - Frais de gestion	31.518,61
- 67 - Intérêts des emprunts	47.292,96
- 83 - Prélèvement pour investissement	248.066,63
	<hr/>
	689.773,47

d'où un excédent de : 20.615,07

710.388,54

.../...

II - SECTION D'INVESTISSEMENT -

<u>Recettes :</u>	Excédent reporté....	14.839,82
Art. 105	- Subvention du département ...	56.163,00
- 115	- Prélèvement sur recettes ord.	248.066,63
- 1421	- Fonds de compensation	17.792,21
- 16	- Emprunt sur particulier	30.000,00
- 16-1	- Emprunt Caisse d'Epargne	50.000,00
		<hr/>
		416.861,66

Dépenses :

Art. 1060	- Remboursement d'emprunts	64.935,57
- 210	- Acquisition de terrain	24.421,00
- 212	- Acquisition cloche	5.868,24
- 232	- Travaux de bâtiments	30.640,36
- 233	- Travaux de voirie	119.145,46
- 233/1	- Canalisations	10.783,16
		<hr/>
		267.643,04
	d'où un excédent de :	149.218,62
	à réaliser :	149.147,95
	Reste	70,67

- == -

A décidé :

- de payer les frais de déplacement au garde-champêtre lorsque celui-ci sera appelé à se déplacer pour les besoins du service (décret du 28.06.1966).

- d'acquérir pour la somme symbolique de 10,00 F, les 0 a 63 ca de terrain cédé à la commune par M. Crétin de son vivant, pour le redressement du chemin rural n° 20 dit "Le Pré des Sougeraies".

- de payer 20,00 F de l'heure, l'employée qui remplacera à titre temporaire la secrétaire de mairie.

- de maintenir la valeur locative moyenne de 1979 comme base de calcul de la taxe professionnelle, année 1981.

- de s'en tenir aux règles habituelles d'abattements soit 10 et 15 % pour charges de famille, pour le calcul de la taxe d'habitation.

.../...

A établi :

- Le rôle des bénéficiaires des portions de foin, en prononçant 4 additions et 5 soustractions, en laissant un délai de 20 jours, soit jusqu'au 20 juillet, à ceux qui s'estimeraient lésés, pour formuler leur réclamation en Mairie.

A désigné :

- La commission composée de 4 conseillers pour statuer sur les réclamations éventuelles des portions de foin, et a fixé au 24 juillet la date de la distribution de ces portions par le Receveur municipal.

A pris connaissance :

a) - de la lettre "des élus locaux" relative au cycle de perfectionnement, et n'y a donné aucune suite.

b) - de la lettre du directeur des écoles publiques pour la réfection des classes et de l'institutrice adjointe pour la réfection d'une pièce de son appartement.

c) - du moyen de financement de l'achat du hangar Richy.

d) - des différents chapitres traités dans le bulletin municipal n° 6.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL du 1er AOUT 1980

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1.08.1980 à 21 heures.

Au cours de cette séance,

A décidé :

- de poursuivre les travaux de la rue au Pré 2ème tranche et de demander à l'Assemblée départementale des subventions attachées à ce genre de travaux.

- de refaire le logement des P.T.T. actuellement occupé par Maître BERTUCAT, notaire.

- de refaire les salles de classes demandées par le Directeur des écoles publiques.

- de refaire le couloir du logement de l'institutrice adjointe.

A pris connaissance :

- des réclamations au nombre de trois sur l'attribution des portions et a fait droit à celles-ci.

A entendu :

- Le compte-rendu du président du comité de jumelage sur le voyage fait à Harthausen par un groupe de jeunes les 19, 20, 21 juillet écoulés.

H.J.

o o o

o o o

o o o

Au cours de cette séance, l'Assemblée :

1/ A établi : le budget supplémentaire 1980, à savoir :

<u>SECTION de FONCTIONNEMENT</u> -		Avoir :	20.615,07
Art. 609	- Frais divers		200,00
- 6312	- Entretien de bâtiments		8.315,07
- 6313	- Entretien de voirie et réseaux ..		10.000,00
- 6405	- Cotisations municipales		300,00
- 657	- Subventions		500,00
- 660	- Fêtes et cérémonies		1.300,00
			<hr/>
			20.615,07
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> -		Avoir :	149.218,62
Art. 210	- Lotissement		9.221,42
- 232	- Eglise		5.538,96
- 233	- Voirie		85.459,58
- 233/2	- Assainissement		42.436,45
			<hr/>
			142.656,41
		D'où un avoir de :	7.648,10

2/ A décidé :

- de faire l'achat de 3 corbeilles à papier à placer :
 - vers le bureau de tabac,
 - vers l'épicerie de M. et Mme VERNET,
 - vers la sortie des écoles.
- d'un porte-manteau pour la salle de réunions.
- de modifier sa décision du 29.04.1980 en ce qui concerne le § sur le P.O.S. et de l'harmoniser avec la décision prise à ce sujet par le groupe de travail séance du 25.02.1980.
- de faire tracer une ligne médiane, couleur blanche, sur le C.D. 163 entre la gare et la limite de la commune vers l'ouest.
- de remplacer l'ancien garde-champêtre décédé, par Mr GUYONNET à raison de 3 heures par semaine.

.../...

- de demander à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire le déclassement de la partie du chemin communal n° 15 "en Chassagne" cédé à M. BRETIN Paul de Chardonnay.

- et le classement dans la voirie communale la partie cédée à la commune par le même BRETIN.

- d'augmenter de 12 % la location des garages occupés l'un par le receveur des P.T.T., l'autre par l'institutrice adjointe.

- la location à un ferrailleur le trou de la Montagne des Combarniers.

3/ A fixé :

- au mardi de la Pentecôte 1981, la journée supplémentaire de vacances accordée aux enfants des écoles publiques.

4/ A renvoyé :

- à une date ultérieure sa décision tendant à choisir la Société d'Equipement à MACON pour diriger les opérations du lotissement communal.

5/ A donné :

- son accord pour le ramassage du verre autant que de besoin.

H.J.

o o o

o o o

o o o

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 12 Décembre 1980

Au cours de cette séance, l'Assemblée :

A Approuvé :

- Le procès-verbal de la séance du 14.10.1980.

A Fixé :

a) à 35, le nombre de tournées du ramassage des ordures ménagères pour 1981.

b) à 200,00 F (en accord avec l'entrepreneur) chaque tournée de ramassage, soit : $35 \times 200,00 \text{ F} = 7.000,00 \text{ F}$ pour l'année 1981.

c) à 60,00 F le montant de la portion de foin à distribuer aux ayants-droit en Juin 1981.

d) à 86,18 F le montant de la taxe d'affouage à rembourser à la Commune par les 17 Agriculteurs exploitant eux-mêmes leur portion, soit :

montant des impôts : $\frac{32.965 \times 0,40}{153} = 86,18 \text{ F.}$

A Décidé :

a) de mettre en exploitation 1 hec.27 de bois situés en Vaux-Chanet, 0 arc 08 d'acacias situés vers le château d'eau et 1 arc 67 d'acacias situés vers la gare d'UCHIZY.

b) de planter quelques peupliers en Arbigny dans la parcelle inutilisée parce que marécageuse, ainsi que quelques acacias boules Place de l'Étang si les conditions sont requises pour cela.

c) de demander 100,00 F. de l'heure aux particuliers qui, exceptionnellement, utiliseront le tracteur communal avec la débroussailleuse.

d) de payer les frais de déplacement aux agents communaux qui seront dans l'obligation d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service. Les tarifs appliqués seront ceux fixés par instructions ministérielles.

.../...

- e) de faire l'achat d'un képi pour le garde-champêtre
- f) de faire réparer le banc détérioré dans la salle d'attente des cars Place de La Fontaine.
- g) de verser la somme de 100,00 F pour les traverses de chemin de fer livrées à la Commune pour entourer le dépôt de verre (terrain STUDLER).
- h) de ne faire illuminer qu'un sapin de Noël, celui de la Place de La Fontaine.
- i) de ne pas prendre en charge les frais funéraires d'un administré décédé à l'hôpital de TOURNUS parce que non indigent.
- j) de renvoyer à une autre date sa décision sur les offres de service de la Société d'Equipement de MACON dans l'aménagement du lotissement communal.
- k) de classer le dossier de l'Ecurie Beaufer sur la détérioration du chemin, en 1979, à l'occasion du rallye automobile la dette ayant été complètement acquittée auprès du Receveur Municipal.
- l) de verser la somme de 600,00 F au Payeur général du Trésor pour les sinistrés d'Italie.

A pris connaissance :

- a) de la lettre, sans suite, du Docteur GUILLOT venu à UCHIZY dans l'intention de s'y installer.
- b) de celle de l'Equipement de MACON qui ne donne aucune suite à la demande de tracage d'une ligne médiane blanche sur le C.D.163.
- c) des dates des fêtes locales 1981 : le 29.03 pour la Galaneu, le 2.08 pour la fête patronale.
- d) des différents chapitres traités dans le bulletin municipal n° 7.
- e) des subventions accordées à la Commune par l'Assemblée départementale :
 - 50 % pour l'élargissement rue au Pré.
 - 45 % pour les travaux des bâtiments communaux.

H.J.

D O N S R E C U S E N 1 9 8 0

=====

1°) BUREAU D'AIDE SOCIALE :

	- Mme Vve CHERVIER.....	100,00
Mariage :	- M.M. MAZOYER-VARRAULT.....	106,45
		<u>206,45</u>

2°) CLUB DU 3ème AGE :

	- Mme Vve PICARD.....	5,00
	- Mme DAVID.....	40,00
	- M. PERRUSSET Jacques.....	50,00
	- M. WATTEBLED (Chardonnay)....	40,00
	- M. MAIRE P.....	5,00
	- M. JEAN.....	20,00
	- Mme FLORENCON.....	50,00
	- Mme BONNEBOUCHE.....	60,00
	- Mme Vve CHERVIER.....	120,00
	- M. PICOLLET.....	35,00
	- M. LAFARGE J.....	25,00
	- M. PRELONGE.....	50,00
	- Mme BONNAMOUR.....	25,00
	- Mme JUEN.....	100,00
Mariage :	- M. ROCHETTE.....	50,00
	- M.M. ROBELIN-GRAVALLON.....	225,20
	- M. DIOCHON.....	25,00
	- M. ROLLIN.....	10,00
	- M. COLLET.....	45,00
	- M. MORIE-BEFFY.....	20,00
		<u>1 000,20</u>
Valeur dons en nature :		3 042,00
		<u>4 042,20</u>

3°) ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS P.G. et C.A.T.M.

	- Mme Vve CROPET.....	100,00
	- M. MIGNARD Marcel.....	100,00
	- M. PENIN Claudius.....	20,00
	- M. PRELOGNE Robert.....	20,00
	- M. MORIE Raymond.....	100,00
	- M. GAUTHERON Jules.....	50,00
	- M. GUDEFIN René.....	25,00
	- M. MARPAUD André.....	20,00
		<u>435,00</u>

4°) ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS :

	- M. GUDEFIN René.....	25,00
--	------------------------	-------

5°) COMPAGNIE des SAPEURS-POMPIERS :

A l'occasion :

- Décès	M. CROPET	100,00
	M. FILIATRE L.	100,00
	M. CRETIN E.	100,00
	M. JUEN M.	100,00
- Mariages :	M.M. CORNU - GIRAUD	165,19
	M.M. MAZOYER - VARRAULT	106,45
	M.M. MATEU - AUBOEUF	97,50
- Divers :	M. PELLET J.	150,00
	M.M. DIOCHON J.	25,00
	Comité cycliste	100,00
		1.044,14

6°) COOPERATIVE SCOLAIRE :

	M. CORNUTRAIT M.	150,00
	Boule Sarrasine	50,00
	Crédit Agricole	100,00
	M. MORIER Roger	10,00
	Mme Vve FILIATRE	50,00
	Mme Vve CHERVIER	120,00
	M. GUYONNET R.	30,00
	Mme GUICHON	50,00
	M. PERDRIX (Gratay)	50,00
	M. LECLERCQ	10,00
	M. CHAVY (Plottes)	20,00
	Mme CANARD	50,00
- Mariages :	M.M. ROLLET - CALEYRON	402,50
	M.M. GUYONNET - MATHY	212,50
	M.M. MATEU - AUBOEUF	97,50
		1.402,50

7°) UNION SPORTIVE SARRASINE :

- mariages :	M.M. LAFARGE - GUARINO	60,00
	M.M. MAZOYER - VARRAULT	100,00
- Divers ::	M. COLLET	45,00
		205,00

Les Présidents et, en particulier les trésoriers des associations bénéficiaires de ces dons, remercient vivement leurs généreux donateurs et leur assurent de toute leur affection et dévouement.

H.J.

ETAT-CIVIL

=====

Nos joies et nos peines.

Naissances -

Ghislain Renaud DURAND le 5.05.1980
 Virginie JEANDIN le 6.10.1980
 Pierre GOIN le 4.12.1980

MARIAGES - Dans la Commune :

AUBOEUF Dominique et HATEU Raphaël le 11.10.1980
 GALEYSON Mireille et ROLLET Dominique le 12.07.1980
 GRAVALLON Jocelyne et ROBBLIN Jacques le 13.09.1980

En dehors de la Commune :

CORNU Jean et GIRAUD Jocelyne le 28.06.1980
 GUYONNET Jean Daniel et HATHY Chantal le 27.09.1980
 LAFARGE Jean Pierre et GUARINO Rosette ... le 07.06.1980
 MAZOYER Guy et VARRAULE Viviane le 03.08.1980

Décès -

BOUILLOUD Marie Louise Marguerite le 01.02.1980 à 92 ans
 BRUNET Jean-François le 19.06.1980 à 33 ans
 BUIRET Marie Louise Césarine le 04.05.1980 à 87 ans
 BURDEAU Claudine le 12.08.1980 à 87 ans
 CREPIN Claude Edmond le 21.02.1980 à 80 ans
 FILIATRE Léon le 23.01.1980 à 77 ans
 JUEN Marcel le 15.06.1980 à 60 ans
 TALMARD Xavier le 25.07.1980
 VEUILLET Vve PERNOT Joanne Renée le 03.06.1980 à 67 ans
 MEULEAU Lucien le 05.12.1980 à 80 ans
 PERRUSSET Gabriel le 12.12.1980 à 84 ans

Nouveaux habitants à UCHIZY -

M. et Mme DAVID - JOLY arrivés le 19.08.1980
 Mme FONTAINE - AUBOEUF arrivée le 10.07.1980
 M. et Mme GOIN - OLLAGNIER arrivés le 01.08.1980
 M. et Mme JOLY - JOLLIVEL arrivés le 09.07.1980
 M. MURER - EMIEUX - CHINTRAT arrivé le 16.10.1980

H.J.

ANNEE 1981

Janvier : 12 26	Juin : 1 9 15	Septembre : 7 14 21
Février : 9 23	22 29	28
Mars : 9 23	juillet : 6 13	Octobre : 5 19
Avril : 6 21	20 27	Novembre : 3 16 30
Mai : 4 18	Août : 4 10 17 24 31	Décembre : 14 28

Soit : 35 tournées.

Les ordures ménagères sont obligatoirement rassemblées :

- a) dans des poubelles,) aux frais des
- b) ou dans des sacs en plastique) usagers.

Cette façon de faire est en harmonie avec l'hygiène publique d'une part et, d'autre part, les personnes chargées de ce service peu enviable, sont des êtres comme nous. Ils ont droit à nos égards.

Merci à ceux qui voudront bien le comprendre.

Ramassage des verres.

Afin de remédier au gaspillage du verre, il a été procédé en octobre dernier à ce ramassage, 2 T 150 ont été transportées à St-Gobain par l'entreprise BÉROLINI. Ces verres sont payés 148 F la tonne au profit du B...S. de la commune. Il est donc demandé à chaque ménage qui désire se débarrasser de cette marchandise, de le signaler en Mairie.

Quels verres sont concernés ?

Tous les verres creux (bouteilles, flacons, bocaux).

Ne doit pas être pris au ramassage :

Ampoules, ficelles, bouchons, vaisselle plastique, néon. Il est indispensable, pour ce ramassage, de débarrasser les verres de tous les éléments étrangers : capsules, bouchons.

H.J.

QUELQUES PAS DANS L'HISTOIRE

"Il faut savoir d'où l'on vient pour comprendre où l'on va", ont coutume de dire nos cousins du Québec.

Et se pencher sur le passé d'une communauté villageoise est toujours une découverte émouvante pour l'historien, qui, à partir de données simples concrètes et rares, a pour tâche de faire revivre les hommes dans leur quotidien, un quotidien jalonné souvent par les temps forts où l'Histoire - avec majuscule - fait irruption.

Essayons, pour Uchizy de remonter le temps.

SON SITE D'ABORD : Remarquablement étudié, sur un replat à 225 m d'altitude, le village est protégé des vents du Nord par une colline d'environ 300 m d'altitude, colline qui -largement essartée (essart = clairière)- lui a fourni au Moyen Âge ce bois essentiel pour les outils, les ustensiles, la maison, le chauffage, les chariots, les sabots, les tonneaux, les échelas.

SA SITUATION DE CONTROIE :

Uchizy contrôle le carrefour des voies en Y qui permettent de contourner la montagne vers le Nord soit par Tournus, soit par Plottes.

Sa situation de piémont lui fait contrôler le passage obligé de la grande artère Nord-Sud, piste gauloise d'abord, voie romaine ensuite, puis chemin comtal, route royale ; enfin, route nationale 6 et autoroute A 6.

La route ne longeait pas la Saône où les terrains argileux, marécageux, et boisés interdisaient la circulation de convois (l'insécurité !) de lourds chariots tirés par des chevaux qui ne connurent le collier d'épaules qu'au 13^e siècle.

La route empruntait au contraire le piémont calcaire, résistant au passage et habité pour les relais.

Mais jusqu'à la fin du Moyen Âge, la grande voie du commerce demeurait la Saône, nommée Brigoulos par les Gaulois, Arar par les Romains : Jules César parlait de "son incroyable lenteur, au point que l'on ne sait dans quel sens elle coule" (Il exagérait ce méridional !), enfin Sauconna au Moyen-Âge.

C'est une extraordinaire "route qui marche" (en un temps où l'on ne savait ferrer les chevaux) ponctuée de "ports", peuplés d'une population colorée, mobile, endurante à porter la "bricole" (le harnais humain pour tirer les barges), experte au couteau indispensable pour les cordages, les épissures et les filets.

.../...

Dans l'histoire, Uchizy fait une discrète apparition : à l'époque gallo-romaine, existait une grande propriété, une "villa" LUZE, dont les bases furent découvertes en 1836 : et les Chizerots de dire :

"LUZE, LUZERON
Valent mieux que Paris et Lyon".

Mais d'où vient le nom d'Uchizy ?

Voici une hypothèse possible quand on connaît l'importance routière d'Uchizy :

Beaucoup de lieux en France ayant pour radical UCH (provenaient du latin : (ad) OCTAVUM (la pidem) = au huitième mille, soit à 12 kilomètres.

Ainsi était la dénomination des relais de chevaux, mal attelés et non ferrés, dont les étapes étaient modestes.

Il semble très vite que les Chizerots présentèrent soit par force, soit par personnalité, une individualité très distincte des villages voisins.

Bien qu'on reconnaissait aux Chizerots, au 17e et 18e siècle des qualités d'hospitalité rude, de travail, de loyauté et d'honneur, peu de relations humaines s'établissaient avec leurs voisins.

On constate que, juste avant la Révolution, les Chizerots étant tous parents ; presque tous les mariages devaient se faire avec dispense.

C'est à Uchizy que l'usage, fréquent à l'époque, des surnoms, apparait dans les actes authentiques pour distinguer les rameaux de certaines familles.

Exemples : 1767 : Etienne Mignard dit "le Prieur"
1780 : Perusset "La Mort"
1786 : Jean Chagrin, dit "Santé".

Cela prouve que leur communauté était tenue à l'écart, et se tenait à l'écart, des communautés villageoises voisines.

Venons-en à la légende, à laquelle il convient de tordre le cou, la prétendue origine arabe des Chizerots.

- D'abord, est-il possible qu'une petite communauté d'une ethnie, d'une race différente, subsiste dans un cadre étranger ?
- Oui, mais à deux conditions :

- la première une occupation prolongée et organisée
- la seconde, une implantation éloignée des grands axes de communication.

Exemples : des communautés québécoises francophones implantées dans les immenses et désertes étendues de l'Ouest canadien anglophone.

J'ai moi-même visité en plein pays roumain, en pleine DOBROGEA, un bourg totalement turc, BABADAG, avec minarets, hommes portant le fez, femmes voilées, en pantalons ottomans.

Mais, à l'époque des invasions, au 8e siècle, les peuples arabes, la civilisation du désert, étaient bien incapables d'accéder à la notion de conquête, avec tout ce qu'elle implique d'évolué

- prise de possession territoriale
- administration des territoires conquis
- exploitation des ressources et colonisation.

Ce n'étaient que des "rezzous", des raids de pillards, qui, richesses prises et bourgs anéantis, fuyaient sur une base provisoire ou vers d'autres pillages : les viols habituels pouvaient-ils permettre de conclure au métissage d'une région même limitée ? assurément pas !

Alors, qu'elle est l'origine de cette légende ?

Dès le Moyen-Age, tout ce qui paraissait étrange, pas comme les autres, de mauvais aloi "n'était pas catholique" (l'expression demeure d'ailleurs).

"Ce qui n'était pas catholique" devenait logiquement "sarrasin", "arabes" :

- le "blé noir", couleur du diable, c'est le sarrasin
- les cheminées construites par des maçons savoyards itinérants sur les fermes bressanes, et dont on n'a pas l'habitude sont naturellement "sarrasines", aussi, pour ne pas avoir d'ennuis, sinon avec le Ciel, du moins avec le curé, les surmontait-on d'une croix !

En Mâconnais, la grand-mère remettait le nouveau-né au parrain en disant :

"Je vous donne un petit sarrasin, ramenez-moi un petit chrétien."

Dès le début du 19e siècle, de pseudo-savants influencés par la mode romantique de l'exotisme et de l'orientalisme, (n'ai-je pas trouvé trace du périple de notre compatriote Lamartine à Beït-Eddine au Liban), sautèrent sur l'ambiguïté du terme "sarrasin" pour affirmer doctement que les Chizerots étaient arabes cela alla même fort loin, jusqu'à une enquête effectuée en 1894 sur la forme des crânes des Chizerots, enquête qui dut reconnaître -on s'en doutait- que les crânes des Chizerots étaient identiques à tous ceux des autres ! Bourguignons.

Deux autres enquêtes sérieusement menées écartèrent irréfutablement cette rocambolesque hypothèse.

L'insulte de "Sarrasins" avait fait long feu.

Les Chizerots en avaient entendu d'autres, par exemple, le qualificatif de "bêtes à la reine" car, disait-on, à la création du monde, c'étaient des sauvages marchant à quatre pattes et qui avaient appris à marcher debout en imitant les chèvres broutant les buissons ...

Lesquels Chizerots traitaient les "Fargeats" de "culs plats".

Souvent pirates, toujours contrebandiers (la Saône sera frontière avec l'Empire Romain Germanique jusqu'à Henri IV), ce monde, "les gens de Saône", orthographiés dans la commune voisine de Montbellet "Jean de Saône" (Sic), ont leurs bois, leurs règlements de comptes ; la Saône -bonne fille- emportait plus loin les cadavres encombrants : l'occupant allemand de 1940 à 44 en fit parfois l'expérience.

Uchizy avait son confort, une "folie" -un bordel- sur la rive gauche.

Au Moyen Age, ces gens de Saône ont devant eux un étonnant paysage : une vaste rivière, aux rives incertaines, aux îles multiples, aux prés bourbeux, aux bois détremés ; ce domaine amphibie, c'est la Bresse, où, lors des grandes invasions, s'étaient fixés 25 000 Burgondes, Germains venus de Prusse orientale : leurs mesures de terre ou de pisé se groupaient sur les buttes, des teppe qui échappaient aux inondations d'hiver.

Mépris pour eux, pour ces gens du marais, que ceux de la rive droite, du "riaume", du royaume de France, marquaient des trois "I" d'infamie : "lourds" - "lents" - "lâches" !

Aussi, les descendants des Sarmates habitant Sermoyers, les descendants des Germains habitant Chameraude, nom ayant une belle terminaison germanique, se tenaient-ils à plusieurs kilomètres des inondations de la Saône qui les protégeait, tels les Hollandais, de la hargne de leurs voisins.

Cette Saône qui, en 1906, enregistrerait un trafic de 420 000 tonnes, intervient encore dans les plans des Allemands de 1942 à 1943 comme voie privilégiée devant permettre à leurs sous-marins de transiter de la Mer du Nord à la Mer Méditerranée à l'aide de bateaux porteurs : leurs calculs furent déjoués par la Résistance qui, en faisant sauter le barrage de Gigny, rendait impossible le maintien de la cote indispensable au tirant d'eau des porteurs.

En 1754, le bandit de grand chemin MANDRIN de retour d'un raid de 24 jours, allant de Cluny à Pont de Vaux, franchit la Saône dans la région d'Uchizy : où exactement ? on ne sait ... Prit-il un pont au risque de se heurter à un barrage militaire ? Ou eut-il recours plus vraisemblablement aux bacs des Gens de Saône sensibles à son prestige et à ses libéralités ... gratuites ?

C'est également une éventualité pour ce stratège du banditisme, coutumier des débordements sur l'aile : le fait est qu'ayant atteint la route de Pont de Vaux, il y rencontra la chaise de poste du Marquis d'Espagnac qui avait mission de l'écraser.

Mandrin, grand seigneur, le pria de passer sa bande en revue.

Ce furent aussi les paisibles rives de la Saône, proches d'Uchizy, qui inspirèrent l'écrivain aviateur Antoine de Saint-Exupéry; qui écrivit certaines de ses oeuvres au Café de la Marine au port de Fleurville.

Quelle fut l'évolution du village ?

Savez-vous, Chizerots, qu'en 1906, il y a 74 ans, savez-vous que vous étiez au nombre de 1 023, ayant à votre service à l'époque :

- 6 aubergistes, 2 bouchers, 2 boulangers, 2 cantonniers, 1 huilerie, 2 hotels, 1 maréchal-ferrant, 3 menuisiers, 1 marchand de meubles, 2 plâtriers, 2 poeliers, 3 sabotiers, 3 forgerons, 1 tailleur de pierres, 1 tonnelier, 1 fabricant de bennes ?

Comparez !

En résumé, pour qui, comme moi, découvre Uchizy, la Commune apparaît par sa forte personnalité, par l'originalité de ses coutumes, de son folklore, de ses costumes, de ses traditions, de son patois, non pas comme un exemple de village mais comme un village exemplaire qui a su survivre aux invasions, et que d'invasions !

Germaines, Burgondes, Vandales, Huns, Hongrois, Belges, Anglais, Allemands, s'écoulèrent, telle une lave humaine, avec ses flux et ses reflux, dans ce couloir de la Saône. Chaque fois Uchizy endura le cycle habituel d'exode, de pillage, d'incendies, de meurtres et d'enlèvements.

Chaque fois les Chizerots revinrent, enterrèrent leurs morts, reconstruisirent leurs demeures, et se remirent à l'ouvrage.

Je pense en tant qu'historien, que faire l'histoire d'une Commune ne peut se faire qu'en collaboration étroite avec les habitants de la commune : aussi, je lance un appel aux Chizerots qui pourraient apporter leur collaboration soit par des témoignages humains sur des événements, soit par des traditions orales transmises dans les familles, soit par le prêt de documents permettant à l'Historien de poursuivre et affiner son oeuvre, de bien vouloir se faire connaître en Mairie et je les en remercie d'avance.

Georges NICOLEAU
Professeur d'Histoire

LA SOCIETE DE MYTHOLOGIE FRANCAISE
A TENU SON CONGRES NATIONAL A TOURNUS

UCHIZY, a aussi une mythologie...

- § -

Ce congrès s'est terminé par la visite des lieux mythologiques de TOURNUS, BRANCION, UCHIZY. C'est ainsi qu'une trentaine de personnes venues de PARIS, BEAUVAIS, TOURNUS, etc... se trouvaient vers 17 heures, le 11 novembre, à "La Fontaine" aux fées, Raton, puis à St-Cul-tallé et à Notre-Dame de la délivrance, au Quart Guerbet, à la Chapelle de St-Humy et à l'Eglise où fut admiré, surtout par l'un des participants, le tableau mural au fond de l'Eglise, représentant St-Blaise.

A chacun de ces endroits, des explications concernant leur légende, furent données par un professeur de La Sorbonne.

Selon M. FROMAGE, Vice-Président de la Société mythologique française, St-Humy guérissait de la surdité. Pour ce faire, il suffisait, après prières et dévotions, d'appliquer son oreille à une pierre trouée conservée dans un mur de la chapelle. Un sorcier voulut dérober cette pierre, le Saint apparut menaçant et le sol de la chapelle brûla les pieds de l'audacieux. Une autrefois on voulut enlever la statue du Saint, les hommes, les boeufs et le chariot avançaient pour ce sacrilège, ils furent foudroyés et volatilisés par un épouvantable et sinistre orage. St-Rémy était protecteur des sourds, des forgerons et des pompiers.

Dominique LAVIGNE à AUXERRE



La PLACE d'UCHIZY à HARTHAUSEN.

Dans le cadre d'une fête solennelle, le village de tabac d'HARTHAUSEN dédia à son partenaire bourguignon la place, où jadis la mairie s'élevait, en la baptisant : Place d'UCHIZY. Un puits de pierre, pourvu des armes des deux communes fut inauguré devant une grande partie des habitants et en présence d'une délégation de 25 personnes venant de France.

Un jour, l'eau de vie de cette source bouillonnera en signe de la réalisation du jumelage.

Monsieur Guy PERNOT, président du comité de jumelage de la commune française, attirera notre attention sur les succès et les résultats obtenus à différents niveaux, par nos communes, au cours de ces deux années. Mr PERNOT constatait que la consécration de la place en l'honneur d'UCHIZY est un symbole de l'amitié qui a été liée, et celle-ci sera de longue durée.

Mr J. MAYER, président du comité de jumelage de HARTHAUSEN, vit dans cette consécration un signe permettant de sceller le jumelage à tout jamais. Les armes des deux communes taillées dans la pierre du puits en sont la preuve. Mr MAYER transmit les hommages de Mr Hans Albert SCHREINER, président du comité de jumelage Rhénanie-Palatinat-Bourgogne, qui ne put prendre part à cette manifestation.

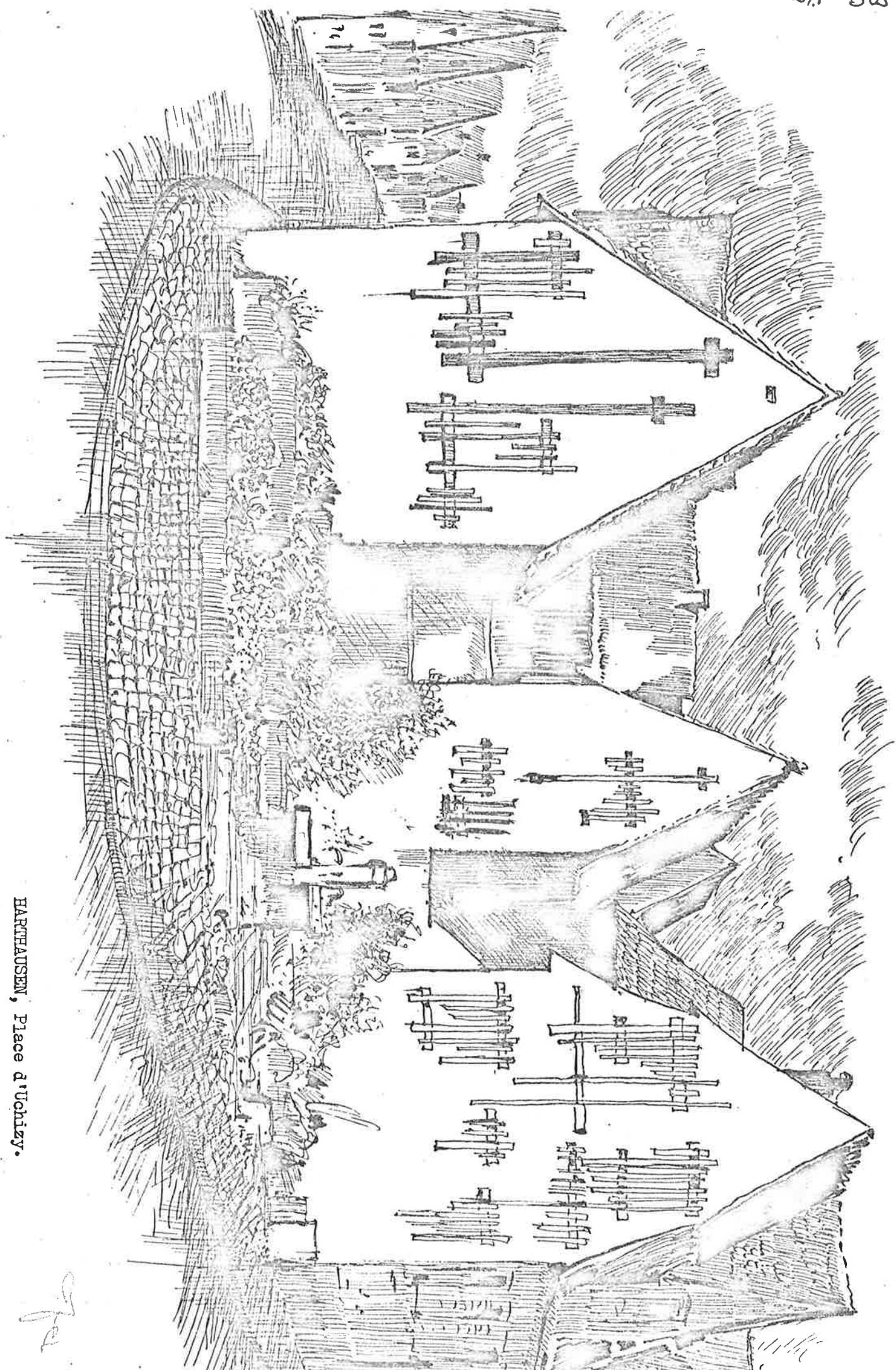
Mr Alex UNTERLANDER, maire d'HARTHAUSEN, se référa dans son allocution aux efforts que les habitants de la commune fournirent pour embellir le village. Et c'est dans ce cadre que la création de la place eut lieu. Mr UNTERLANDER salua très sincèrement la délégation française. Le voeu le plus cher de Mr UNTERLANDER, est que la consécration de cette place soit marquée aussi bien dans l'histoire de HARTHAUSEN que d'UCHIZY, et qu'elle reste une place éminente.

Mr UNTERLANDER remercia l'artiste Théo Ofer Antachtone, qui conçut les installations près du puits : les parterres de fleurs et plantes, tout comme la restauration des façades.

Des mots de remerciements furent prononcés en faveur d'une grande partie des artisans du village qui contribuèrent à cette réalisation.

Il ne manqua pas de féliciter les tailleurs de pierre, Engen et Siegfried Keller pour leur travail effectué sur le puits de grès qui porte maintenant les armes des deux communes.

(Archives - Presse)



HARTHAUSEN, Place d'Uchizy.

2A

SYNDICAT D'ELEVAGE -

Monsieur MICHEL Henri, syndic de la Société d'assurance mutuelle agricole autonome de Viré (branche incendie) cessera ses fonctions de syndic le 31.12.1980. Il sera remplacé par Monsieur Marcelle LECUELLE. Il continue, toutefois, d'être le correspondant de la S.A.M.D.A. (toutes branches).

- // -

CEREMONIE du 11 NOVEMBRE -

C'est en présence d'une foule nombreuse que s'est déroulée, la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 et des victimes des autres guerres.

Rassemblés à 10 h 30 dans la cour de la mairie, les anciens combattants de 1914/1918, de 1939/1945, d'Afrique du Nord, la compagnie des sapeurs-pompiers, les membres du conseil municipal, les présidents des sociétés locales et leurs adhérents, les enfants des écoles et une jeunesse nombreuse se sont rendus dans la salle de classe où est déposé le tableau des enfants de la commune "morts pour la France". A l'appel de leur nom, les enfants ont répondu 65 fois : "mort pour la France". Ensuite, un enfant de 8 ans du C.M.1, a lu, avec une assurance étonnante mais écoutée avec émotion par la foule, une poésie "Je vous salue ma France" de Louis Aragon, avec la devise : "là où je meurs renaît la Patrie". Le maire prononça son allocution et lut le message de M. Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

L'assistance quitta ensuite la salle et se dirigea vers le monument aux morts, derrière le drapeau des anciens combattants porté et gardé par un ancien combattant de 1914/1918 et de 1939/1945, et un jeune dirigeant de l'équipe sportive d'Uchizy. Après le dépôt au pied du monument des fleurs apportées par les enfants des écoles et de la gerbe du Conseil municipal, une minute de silence fut observée à la mémoire des victimes des guerres.

La foule, dans le silence et le recueillement, défila dans le cimetière communal où reposent notamment les restes de quelques Anciens combattants.

La cérémonie s'acheva par un vin d'honneur offert par le Conseil municipal dans une salle aménagée à cet effet.

(2° semestre 1980)

Activités :

- 1) - Réunions bi-mensuelles du mercredi.
 Celles-ci ont eu lieu régulièrement à l'exception du mois d'août.
- 2) - Vente d'objets.
 La vente des travaux faits par les dames du club a produit la somme de 2.992,00 F, à savoir :
- | | | |
|---|---------|----------|
| - objets divers, dentelles, tricots, etc .. | 2.283) | |
| - tableau de Mme MALVERT | 291) | |
| - Napperon de Mme LECUELLE | 260) | 2.992,00 |
| - Coussin de Mme GAILLARD | 158) | |

Un grand merci à ces personnes de leur générosité et de leur dévouement.

- 3) - Fête départementale de la Fédération des clubs ruraux de personnes âgées.
- Cette fête a eu lieu le 28 août à Bresse s/ Grosne dans la vaste propriété du Comte de Murard. 40 cars, plus de nombreuses voitures particulières y ont amené 4 à 5.000 personnes. 27 personnes de notre club y ont participé, venues sur place, avec un car du club du 3ème Age de Fleurville. La fête a parfaitement réussi, cependant la distribution du repas de midi laisse à désirer.

- 4) - Sortie : pauchouse à Alleriot. 38 personnes avec visite de l'archéodrome de Beaune-Tailly.

L'accueil du restaurant BURTET à Allériot ayant laissé un agréable souvenir l'an dernier, c'est ici de nouveau que le club s'est rendu ce mercredi 1er octobre.

La matinée a été réservée à la visite du musée archéologique de plein air de Beaune-Tailly. Cette réalisation unique au monde fait revivre 100.000 ans d'histoire.

De l'âge de la pierre taillée à la colonisation romaine, nous pouvons imaginer ce qu'était la vie de nos prédécesseurs sur le sol bourguignon.

.../...

A l'aide de reconstitution grandeur nature, de maquettes, de modelages, d'évocations par l'image et le son, nous les voyons poursuivre le gibier, se fabriquer des outils de pierre, puis, le climat devenant moins rude, cultiver les céréales et pratiquer l'élevage.

Une longue hutte de branchages et de chaume et une petite partiellement enterrée, de pierres et de bois, nous montrent leur habitat.

Ils découvrent l'utilisation des métaux et se font des outils et des armes de bronze puis du fer.

Nous apprenons que ce sont les Gaulois qui ont inventé la roue et le tonneau.

Puis c'est l'invasion romaine. La bataille d'Alésia est évoquée par les fortifications de César, partielle mais grandeur réelle et l'oppidum où s'étaient retranchés Vercingétorix et ses guerriers.

Plus de 2 siècles de Paix amenèrent la prospérité. Apparaissent de véritables villes avec leurs temples, leurs thermes et leurs théâtres. L'artisanat et le commerce se développent. Nous observons l'atelier et le four du potier, le dallage d'une voie romaine. Une source sacrée, avec ses ex-voto, nous montre que, malgré l'élimination des druides, les vieilles croyances étaient toujours vivaces.

Une visite très instructive et agréable.

Mais la pauchouse nous attend !!! Le repas est copieux, l'ambiance détendue, le service chaleureux. Des chansons d'autrefois terminent ce bon moment.

Au retour nous flânonnons un moment sur "les grands boulevards" de Chalon-sur-Saône et à la tombée de la nuit, nous retrouvons notre calme à UCHIZY.

H. MICHEL
et
M.Th. BAUDRAS

C O N S C R I T S

- = = = = = = = = = = = = -

Classe 1981

Les Conscrits, classe 1981, s'organisent pour fêter leur 20ème anniversaire. Le banquet traditionnel aura lieu le 10.01.1981 dans la salle du restaurant "Echalier". Au préalable, ils remettront une cocarde aux classes en 1 et les inviteront au banquet.

Le soir, un bal sous chapiteau sera animé par un orchestre dynamique. Les conscrits invitent toute la jeunesse d'UCHIZY et de la région à venir à cette soirée dansante.

1961 -

Les Conscrits
et les Conscrites :

- GRAVALLON Robert
- JAMES Pascale
- MAZOYER Gilbert
- FELIX Sylvie
- TALMARD Pascal
- LARGE Françoise
- LAFARGE Odile
- CLERC Catherine
- BELOT Odile

1962 -

Les S/Conscrits
et les S/Conscrites :

- CANARD Thierry
- VERNET Bruno
- PERRUSSET Claude

- = = = = = -

- NOMINATION dans l'HONORAT D'UN S/OFFICIER CHEF de CORPS des SAPEURS-POMPIERS.

Par arrêté en date du 17 juin 1980, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a nommé Monsieur Léon BUCHILLET en qualité de sergent honoraire au corps de sapeurs pompiers d'UCHIZY.

- NOMINATION d'un CHEF de CORPS.

Par arrêté en date du 18.09.1980, Monsieur Jean-Claude CROIZET est nommé, en qualité de chef de corps stagiaire, à compter du 8 Juin 1980.

Le Conseil municipal adresse à tous deux ses biens sincères félicitations.

- § -

SAINTE-BARBE FETEE par les POMPIERS. AU MENU 3 MEDAILLES D'OR.

Dimanche 7 décembre a eu lieu le banquet traditionnel de notre compagnie des sapeurs-pompiers au restaurant "Du Lion d'Or". C'était un jour de détente, sous la protection de Sainte-Barbe leur Patronne. Ils ont chassé pour quelques heures, les préoccupations de leur métier pour se consacrer aux joies de l'amitié.

Les épouses les ont accompagnés avec leur grâce et ont partagé avec eux la bonne chère, bons vins et bonne ambiance.

Au dessert, trois d'entre eux : MMrs BUCHILLET chef de corps, R. MARPAUD fourrier, R. GAUDEZ sapeur pompier, se sont vus décerner la médaille d'honneur, en or, et diplômes des sapeurs-pompiers, en récompense de leurs 32 ans de bons et loyaux services.

Adressons leur toutes nos félicitations.

Dans les jours qui viennent, les pompiers passeront vous voir pour les calendriers. Réservez-leur un très bon accueil. Merci.

H.J.

oo

oo

oo

1-9-70

1980 : 50ème anniversaire

1^{er} - 2 septembre 1930 : Costes et Bellonte, à bord du « Point-d'interrogation », réussissaient la première liaison aérienne Paris - New York sans escale

Le musée de l'Air, installé sous un hangar du parc de Chalais-Meudon, près de Versailles, attend toujours qu'on lui donne un cadre digne de l'aviation française et de sa grande histoire. Parmi ses inestimables collections, un avion retient particulièrement l'attention, d'autant plus qu'il est rouge et qu'il porte sur son fuselage, comme une question posée au destin, un gros point d'interrogation. Ce biplan que les visiteurs contemplent avec respect, c'est le Breguet 19 (Superbidon), à bord duquel Costes et Bellonte réussirent la première traversée Paris-New York sans escale, les 1^{er} et 2 septembre 1930.

Quarante années après leur exploit, on peut mesurer l'importance qu'a eue l'ouverture de cette route aérienne transatlantique, aujourd'hui la plus fréquentée du globe.

Dès juillet 1929, Costes et Bellonte avaient déjà tenté le saut, à bord du même Breguet-Mispano. Mais ils avaient dû rebrousser chemin, du côté des Açores, en raison d'un fort vent debout. Revenus en France, ils avaient tout de même parcouru 5 400 kilomètres en 28 heures. Dans l'attente de conditions atmosphériques meilleures, ils étaient repartis en septembre vers la Mandchourie et avaient battu le record du monde de distance en ligne droite (Paris-Tsitsikar : 7 905 kilomètres). Puis, avec Paul Codos, Dieudonné Costes s'était approprié, en décembre, le record du monde en circuit fermé (8 029 kilomètres en 52 h 34 de vol). Mais il n'abandonnait pas son grand dessein. Si la liaison New York-Paris avait été établie depuis le vol fameux de Charles Lindbergh en mai 1927, le parcours est-ouest était encore vierge, le régime des vents dans ce sens rendant la traversée beaucoup plus difficile. Et malgré la disparition en mai 1927 de « l'Oiseau blanc » de Nungesser et Coll, la compétition était vive en Europe parmi les aviateurs.

Contact radio perdu...

Audacieux mais sachant attendre le bon moment, Costes et son navigateur-mécanicien, Maurice Bellonte saisirent l'occasion le 1^{er} septembre 1930. Tirés par les 700 ch de leur moteur, lestés de 5 200 litres d'essence, ils décollèrent du Bourget vers 11 heures du matin, en dépit d'un plafond très bas qui n'aurait rien de bon. Mais la météo leur

promettait que, sur la mer, le ciel se dégagerait et qu'ils auraient des vents d'est. Elle ne devait pas se tromper.

Quittant la France à Saint-Valéry-en-Caux, le « Point d'interrogation » survola Southampton et l'île de Valentia (qui avait été le premier repère européen de Lindbergh), puis un certain nombre de bateaux prévenus de sa tentative, comme les paquebots « Rochembeau » et « Bremen » et le navire-météo « Jacques-Cartier ». Après une nuit « paisible » — doit-on rappeler qu'en ce temps-là, les aviateurs avaient la tête à l'air?... — c'étaient Terre-Neuve, Saint-Pierre-et-Miquelon et puis... plus rien...

Sur l'aérodrome new yorkais de Curtiss Field, ce fut l'inquiétude : on avait perdu le contact radio avec l'avion. Mêlés à la foule américaine qui attendait les Français, Georges Carpentier, Alain Gerbault, Jean Borotra, Marcel Doret se demandaient avec angoisse si, comme Nungesser et Coll... A Paris, place de la Concorde, automobilistes et piétons, avec la même anxiété, s'agglutinaient autour des postes de radio.

Lindbergh :

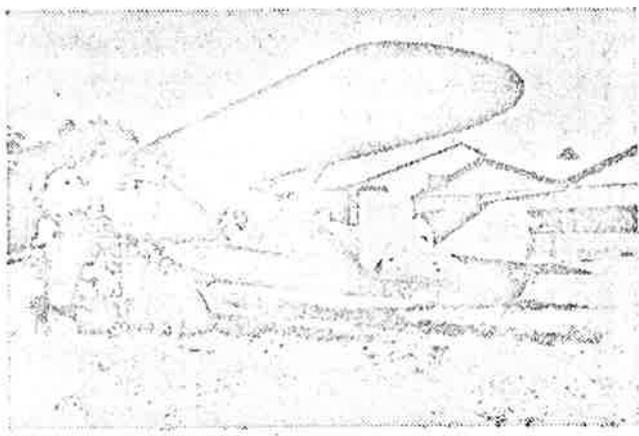
« Un plus grand exploit que le mien »

L'alerte s'acheva vers 17 h 30 : le « Point-d'Interrogation » venait d'être retrouvé : il était à 250 kilomètres de New York.

A 19 heures (minuit en France), escorté d'une dizaine d'avions, le « Breguet 19 » se posait. Il avait couvert 6 200 kilomètres en 37 h 17. Le réservoir d'essence ne contenait plus que 450 litres et Charles Lindbergh, lui aussi accouru à Curtiss Field, disait : « leur exploit est plus grand que le mien ».

Cette « première » allait susciter un énorme enthousiasme de chaque côté de l'océan : en Amérique, où l'équipage du « Point-d'Interrogation », effectua une longue tournée dans une trentaine d'Etats, en France où il fut accueilli triomphalement.

Aujourd'hui, Dieudonné Costes, 78 ans, président de la Société du téléphérique du Sanev, est conseiller municipal du Mont-Dore (Puy-de-Dôme). Maurice Bellonte, 74 ans, a pris sa retraite en 1961, après avoir dirigé pendant plus de dix ans la Commission de sécurité aé-



C'était il y a quarante ans : le « Point d'interrogation » allait décoller du Bourget

rienne, chargée, notamment, d'enquêter sur les accidents. L'un et l'autre sont toujours restés très près de cette aviation qui fit leur gloire, Maurice Bellonte, en particulier, que nous rencontrons, tous les deux ans, au

Salon de l'aviation, sur ce même terrain du Bourget qui connut la plupart des grands moments de la conquête de l'air.

Gérard FRISON

B R A V O

**IL FALLAIT
LE FAIRE !**

(avant que les détournements d'avions ne viennent à la mode.)

11-3

CROSS-COUNTRY

UCHIZY

capitale du cross, samedi

Le terrain de camping du C.C.A.S. à Uchizy verra samedi prochain les épreuves de masse de cross-country du secteur extrascolaire, organisées par le Service départemental de la Jeunesse et des Sports.

Ces cross en sont déjà à leur 25e édition puisque les premiers eurent lieu en 1946. Aussi, pour fêter cet anniversaire, les organisateurs ont décidé de leur donner un lustre et un éclat tout particulier.

La dynamique section d'athlétisme de l'A.S. Tournus que préside M. Desmaris, la jeune Union sportive Sarrazine dirigée par M. Juen, M. Jossierand, maire d'Uchezy et la municipalité apportent leur concours total dans tous les domaines.

Cette année, deux épreuves supplémentaires ont été ajoutées à l'intention des féminines, en outre le Comité de Saône-et-Loire reconduira l'expérience des deux dernières années et qui s'est avérée concluante : en l'occasion un cross de début de saison (5 km environ) au cours duquel s'affronteront les meilleurs juniors et seniors.

Ajoutons que, en lever de rideau, les jeunes crossmen U.S. E.P., garçons et filles, du canton de Tournus, feront montre de leurs possibilités.

C'est donc, au total 11 courses qui seront offertes au public et qui réuniront près de 500 participants...

Uchizy 1970 verra sans doute une bonne cuvée.

1970

A Uchizy, près de cinq cents concurrents au cross-country de la jeunesse ouvrière

UCHIZY. — L'accueillante commune d'Uchizy a servi, samedi après midi, par un temps ensoleillé, de cadre au 25e cross-country de la Jeunesse ouvrière de Saône-et-Loire. Ce fut un succès sans précédent de cette épreuve qui réunissait près de 500 concurrents pour l'ensemble des catégories. La manifestation fut organisée, tant au point de vue de l'horaire que sur le plan technique, avec une

minuterie d'horloger.

Cette organisation impeccable — l'adjectif n'a rien de superlatif — nous la devons au service départemental de la Jeunesse et des Sports et, en particulier, à M. Veillerot ; au concours de la municipalité et des pompiers d'Uchizy ; à l'Union sportive sarrazine et à la section d'athlétisme de l'Union sportive de Tournus.

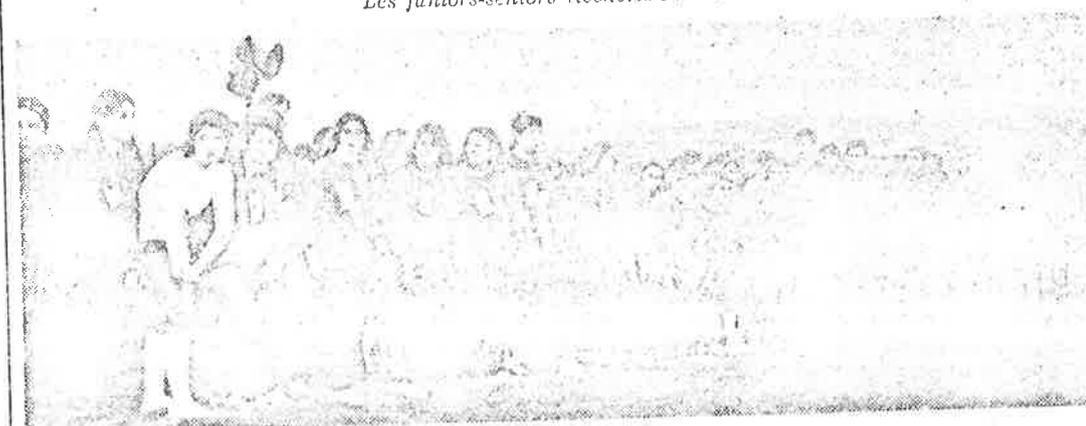
Aux abords de la ligne d'arrivée, et tout au long du parcours nous avons noté MM. Jossierand, maire et Bourgeois, adjoint ; Meilland, Beaulieu, Jacquinet et Chenné ; Montbard, président d'honneur du comité d'athlétisme de Saône-et-Loire ; Jean-Louis Boucaud, chef des éditions Saône-et-Loire de notre journal, qui prêtait son concours ; Denizet, Juen, Desmaris, Bunel, Jaffelin, etc...



Le départ des juniors masculins



Les juniors-seniors licenciés F.F.A.



Les concurrentes juniors

(LIRE NOTRE COMPTE RENDU EN RUBRIQUE SPORTIVE)

CROSS-COUNTRY

A UCHIZY

8-12-1970

Le XV^e challenge départemental de la jeunesse ouvrière

Au cours de ce dernier week-end, tout ce que Saône-et-Loire compte de crossmen s'était donné rendez-vous à Uchizy, sur les coteaux escarpés du Tournugeois, pour participer à cette grande fête sportive qu'es le challenge de la Jeunesse ouvrière.

Comme les quelque 450 concurrents aux différentes courses, les nuages semblaient se piquer au jeu et jouaient à celui qui atteindrait le premier la ligne d'horizon pour faire place à des éclaircies ensoleillées qui évitaient aux jeunes sportifs de trembler de froid.

Quant aux organisateurs, ils couraient eux aussi de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, en passant par la salle d'établissement des résultats, pour établir une remarquable performance que nous avons déjà signalée.

Toutes les conditions étaient donc réunies pour que ce vingt-cinquième challenge départemental fuisse une réussite d'autant plus réconfortante que ce grand rassemblement nous a permis de constater que l'esprit de compétition, gratuit de surcroît, la joie de participer, l'amour-propre de défendre la réputation d'un club, d'une ville, d'une école, n'étaient pas encore éteints dans les jeunes couches de la société.

21-11-70 Belle réussite du cross de Chardonnay

Favorisé par un temps exceptionnel pour cette saison, de 9^e challenge Louis Desmaris de cross, organisé à Chardonnay, a connu un succès record par rapport aux précédentes organisations à Uchizy et a presque égalé celui des championnats de Saône-et-Loire en janvier dernier sur ce même terrain, et ce tant du point de vue sportif que populaire. N'est-ce pas normal puisque Chardonnay rime avec succès ? Il faut dire que le site est magnifique et a réduit aussi bien les coureurs que les spectateurs.

MM. Eschenbrenner et Guillemain président et vice-président de l'A.S.T., etc...

Pour couronner cette belle journée nos athlètes ont obtenu de bons résultats malgré l'absence d'Hubert D'Ozenay, blessé, puisqu'ils ont ramené une victoire, une deuxième, deux troisième, deux quatrième et une cinquième place. Remarquable victoire de Marie-Laure Piquet en minimes filles après s'être imposée au train devant les meilleurs concurrents du département. Brillante deuxième place pour Daniel Nonain en juniors qui continue de surprendre agréablement en se classant à la même place qu'à Chalon malgré un parcours plus dur et une plus forte opposition. Belles troisième places pour Yves Doin dans cette même catégorie alors qu'il relevait de maladie et Nadine Dumoulin en juniors seniors. A noter encore la bonne quatrième place de François Philibert en cadets et de Pascal Piponnier pour sa rentrée, la 5^e place de Laurent Fumey qui confirme ses bons débuts, tous deux en benjamins, catégorie où l'A.S.T. section athlétisme semble en mesure d'aigliner une bonne équipe avec Emmanuel Bourdon, un bon débutant puisqu'il termine 9^e et Bertrand Desars 18^e.

279 concurrents ont été enregistrés à l'arrivée (contre 287 aux championnats de Saône-et-Loire) avec 15 clubs représentés dans les neuf courses pour licenciés alors que la course populaire réservée aux non licenciés et organisée pour la première fois voyait 64 concurrents classés, ce qui constitue donc une belle réussite. M. Tosetto de Dijon remportait cette épreuve et la coupe offerte par le Crédit agricole. En ce qui concerne le public on peut dire qu'il y a eu beaucoup plus de spectateurs qu'à Uchizy et parmi eux M. Gautheron, maire et conseiller général qui a donné le départ de la course seniors, MM. Guillet et D'Ozenay, maires de Chardonnay et Ozenay, M. Chapot, adjoint.

21-11-70 5 décembre : 25^e cross « Jeunesse ouvrière » à Uchizy



Importante manifestation sportive à Uchizy, le 5 décembre prochain.

de Mâcon, tenait une première conférence avec M. Desmaris, président et M. Lejeune, secrétaire de la section d'athlétisme de Tournus.

Cette semaine, M. Veillerot,

1912-1972 - Louis DESMARIS est né à UCHIZY en 1912. Il a pratiqué les sports dès 1932. Il a débuté par la course à pied. Mais sa véritable vocation était celle de l'athlétisme. Il s'illustra en devenant champion de Bourgogne à plusieurs reprises. Il était titulaire de la Médaille d'Or de l'Education Physique. Il a toujours été fidèle à sa commune d'origine dans laquelle il aimait tout particulièrement retourner. D'ailleurs, il en avait fait la capitale du cross !!!

UNION SPORTIVE SARRASINE

FOOTBALL

SAISON 80-81

DATE

14 SEPT	UCHIZY	4	DOMPIERRE . B	2
21 SEPT	IGÉ . B	0	UCHIZY	4
5 OCT.	UCHIZY	9	CLESSÉ . C	1
12 OCT	S ^T MARTIN . SENDOZAN . B	2	UCHIZY	2
26 OCT	UCHIZY	4	S ^T ALBAIN . B	2
2 NOV	TOURNUS . C	1	UCHIZY	2
9 NOV	UCHIZY	11	GIGNY . B	0
16 NOV	MATOUR . B	0	UCHIZY	4
23 NOV	UCHIZY	6	LAIZÉ	2
30 NOV	ROMENAY . B		UCHIZY	
7 DEC	CLUNY PORT . B		UCHIZY	
18 JAN	DOMPIERRE . B		UCHIZY	
1 FÉV	UCHIZY		IGÉ . B	
8 FÉV	CLESSÉ . C		UCHIZY	
22 FÉV	UCHIZY		S ^T MARTIN . SENDOZAN . B	
1 MARS	S ^T ALBAIN . B		UCHIZY	
15 MARS	UCHIZY		TOURNUS . C	
22 MARS	UCHIZY		MATOUR . B	
29 MARS	LAIZÉ		UCHIZY	
5 AVRIL	UCHIZY		ROMENAY . B	
12 AVRIL	GIGNY . B		UCHIZY	
26 AVRIL	UCHIZY		CLUNY PORT . B	

Equipe sportive d'UCHIZY



En 1921

1) A Givry - Ch Brulliot - Menevau - Colin - Moriaux - Bartholomé .

2) Clavel - Filiatre - Tamizon .

3) Cornu - Michel - Lacroix -

LA VIE A UCHIZY EN 1980

=====

JANVIER :

Samedi 12 : Banquet des classes en O.
Mercredi 15 : Réunion Syndicat Agricole.
Vendredi 18 : Réunion Comité de jumelage.

FEBVRIER :

Dimanche 3 : Réunion C.A.M.C.
Mardi 5 : Cours d'Allemand.
Vendredi 8 : Réunion du Conseil municipal.
Dimanche 10 : Réunion C.A.M.C.
Lundi 18 : Cours d'Allemand.

MARS:

Jeudi 6 : Réunion Crédit Agricole
Mercredi 19 : Réunion Club du 3^o Age.
Vendredi 21 : Réunions Comité de jumelage et B.A.S.
Jeudi 27 : Réunion Crédit Agricole.
Samedi 29 : Soirée dansante "Amis de la musique".
Dimanche 30 : Réunion des Anciens prisonniers.

AVRIL :

Vendredi 4 : Réunion listes électorales Ch. des M.
Mardi 15 : Réunion Noces d'Uchizy.
Vendredi 25 : Réunions Comité de jumelage et Parti
Dimanche 27 : Réunion Syn. d'élevage. communiste
Mardi 29 : Réunion du Conseil municipal
Mercredi 30 : Réunion Noces d'Uchizy.

MAI :

Samedi 3 : Réunion Comité de jumelage.
Mercredi 7 : Réunion Comité de jumelage.
Vendredi 16 : Réunion Comité de jumelage.
Mardi 20 : Réunion Comité de jumelage.
Jeudi 29 : Réunion S.A.F.E.R.
Vendredi 30 : Réunion Relaxologue et réunion SAFER.

JUIN :

Dimanche 8 : Association Sportive.
Jeudi 12 : Réunion du Parti communiste.
Vendredi 13 : Réunion Agence de l'emploi.
Lundi 16 : Réunion Commission des Impôts (cadastre)
Vendredi 27 : Réunions Comité cycliste et Conseil
municipal.

H.J.

.../...

JUILLET :

Mercredi 2 : Réunion jardins familiaux.
Jeudi 3 : Réunion Commission Impôts fonciers.
Vendredi 4 : Réunion Comité de jumelage.

AOÛT :

Vendredi 1 : Réunion du Conseil municipal.
Vendredi 29 : Réunion Noces d'UCHIZY.

SEPTEMBRE :

Jeudi 4 : Réunion Société de chasse.
Jeudi 18 : Réunion Crédit Agricole.
Mardi 30 : Réunion Crédit agricole.

OCTOBRE :

Jeudi 2 : Réunion Société de chasse.
Vendredi 10 : Réunion Comité de jumelage.
Mardi 14 : Réunion du Conseil municipal.
Jeudi 30 : Réunion Membres des jardins.

NOVEMBRE :

Mardi 4 : Réunion Caisse Sud-Est.
Dimanche 9 : Réunion Union sportive.
Mercredi 19 : Réunion Club du 3ème Age.
Jeudi 20 : Réunion A.F.R.
Samedi 22 : Réunion Comité cycliste.
Dimanche 23 : Réunion Union sportive.
Lundi 24 : Réunion Ecurie Beaufer.
Jeudi 27 : Réunion Code de la Route.
Vendredi 28 : Réunion Syndicat d'Elevage.

DECEMBRE :

Mercredi 3 : Réunion Syndicat.
Dimanche 7 : Réunion Anciens Combattants.
Vendredi 12 : Réunion Conseil municipal.
Vendredi 19 : Réunion Comité de jumelage.
Samedi 20 : Réunion B.A.S.
Mardi 30 : Réunion Commission Electorale politique.

SOURIEZ..... C'EST LA SANTE

Humour jeune : La décélibatérisation

Le problème de décélibatérisation se pose depuis la célibatérisation relative qui s'est installée dans le milieu rural à cause de ce mal social qu'est la célibatose (aiguë ou chronique, plus souvent chronique), qui atteint tous les célibataires.

LES CAUSES

Les causes sont connues. Pour n'en citer que quelques-unes, mentionnons : l'évolution, la mécanisation, la modernisation, l'industrialisation, la concentration, l'intégration, la vulgarisation des méthodes de commercialisation par la coopération. Bref, toutes ces actions font qu'il y a une accentuation de l'exode rural.

Première constatation : ce sont les filles qui partent les premières. La raison principale de leur départ est la mauvaise tenue du marché du travail féminin en agriculture.

Il faut ajouter l'attraction de la ville, le bal, le cinéma, les grands magasins. Il y a aussi la voisine, la cousine ou la frangine qui sont déjà parties, procurant ainsi des relations, un point d'appui. L'exode féminin s'accroît progressivement, inexorablement.

RESULTATS

Les garçons restent accrochés les derniers à l'exploitation, et comme il reste en définitive une fille pour trois garçons, il

en résulte une aggravation très sérieuse de la célibatérisation.

CONSEQUENCES

Il n'est pas besoin de vous dépeindre le lamentable état moral social et psychologique des pauvres victimes de la célibatose : déprimés, neurasthéniques toujours à la veille de dépressions nerveuses, vieillissement prématuré, laisser-aller vestimentaire, tendance prononcée à l'éthylisme, autrement dit « à la bouteille ».

UN REMEDE A CELA, UN SEUL : LA DECELIBATERISATION OBLIGATOIRE, RADICALE, RAPIDE, RATIONNELLE.

Pour deux raisons :

1° L'épanouissement des victimes dans les transports de joie et d'allégresse du mariage, afin de leur redonner confiance dans la vie ;

2° Pour une raison nationale, afin de répondre à un objectif qui nous a été fixé et qui doit conditionner la grandeur nationale (100 millions de Français bientôt).

MOYENS

A) Mesures préventives :

Exposer les garçons aux coups de foudre des filles avant que celles-ci partent, pour cela, supprimer tous les paratonnerres, je veux dire le tabac, le pinard (ça sent mauvais), les mains dans les poches (ça fait lourd), la moustache (ça pi-

que) et, surtout, le port de bouc sera strictement proscrit. Certains extrémistes vont jusqu'à dire qu'il faudrait supprimer l'institution des belles-mères. Nous n'irons pas jusque-là. Tant il vrai qu'en cette matière, chacun a le droit, en libre citoyen d'avoir son opinion.

B) Mesures curatives :

1. Si l'on ne peut pas empêcher les filles de partir, prendra les méthodes de vente avec cadeau, chaque fois qu'un fillo part pour la ville, elle devra obligatoirement emmener un garçon avec elle ;

2. Mariage obligatoire avant 30 ans (développement des agences matrimoniales) ;

3. Amendes très importantes pour ceux qui n'auront pas réussi leur décélibatérisation. Avantages fiscaux pour les autres, etc... ;

4. Au-delà de 40 ans, prévoir la suppression des excédents, ou alors les diriger vers les pays du monde caractérisés par la carence en célibataires.

CONCLUSION

Ayant pris conscience de ce problème grave, qui est un abcès au flanc du monde rural, je vous convie à vous atteler dès maintenant à cette tâche immense et ainsi à donner à tous ces malheureux une nouvelle raison de vivre. Ainsi nous assumerons notre tâche qui est de préparer pour l'agriculture française et ceux qui en vivent un avenir meilleur.

UNE AUTRE HISTOIRE UN PEU PLUS CREDIBLE .

Aux environs des fêtes de la Toussaint, Brigitte BARDOT se présenta au ciel pour prendre possession de sa chambre.

St-Pierre, qui est le grand chef de la conciergerie du paradis, chercha parmi ses nombreux trousseaux de clés celle de Brigitte.

Ily avait des clés en diamant pour les filles (intactes), en or pour les mères de famille, en argent pour les femmes discrètes, en bronze pour les hommes, en bois pour les célibataires, en carton pour les belles-mères, en papier pour les femmes de mauvaise vie.

Après toutes ces recherches, St-Pierre se retourna vers l'actrice et lui dit : "Je suis désolé Brigitte, mais tu n'as pas de chambre au Paradis".

Brigitte BARDOT plaide sa cause, mais sans résultat. Elle fait un caprice, puis fond en larmes.

St-Pierre ému, s'approche d'elle et dit : "Ne pleure -pas, voici les clés de ma chambre".

H.J.

